

La liste officielle des 100.000 collabos français de la Seconde Guerre mondiale est désormais accessible aux historiens. L'historien Dominique Lormier, qui lui consacre un livre sorti le 21 septembre, raconte comment elle a été bâtie et approuvée.

La connaissance de la collaboration durant la dernière guerre fait un pas décisif avec la publication d'une liste officielle. C'est un véritable tableau historique et social de la France qui explique aussi comment certains sont passés à travers les gouttes. L'historien Dominique Lormier décrypte*.

Comment a été constituée la liste des 100.000 collaborateurs français ?

« Elle a été constituée par le contre-espionnage français, sous la responsabilité d'un Breton, le lieutenant-colonel Paillolle, qui fut l'un des rares officiers français à être informé de la date du débarquement en Normandie. Ce fichier a été réalisé dès l'Occupation, jusqu'à la Libération. »

On peut donc le considérer comme fiable ?

« En partie. Le thème de mon livre est justement de montrer qu'il y a eu des oublis volontaires et que la collaboration économique a été totalement sous-estimée. Les grands patrons n'y figurent pas. Cela est dû à la volonté du général de Gaulle, afin de relancer la machine économique après la guerre. La lutte des classes apparaît ainsi clairement à travers ce fichier, illustrée par une entraide évidente entre grands industriels et monde politique. Les petits patrons qui avaient un ou deux employés n'ont pas été épargnés, eux. »

Que nous dit cette liste de la répartition des collaborateurs sur tout le territoire ?

« Dans ce fichier figurent les « actifs ». Si on avait compté les sympathisants, il faudrait multiplier ce chiffre de 100.000 par deux ou par trois. La collaboration a été largement répartie sur l'ensemble du territoire mais, d'un département à l'autre, nous n'avons pas la même sociologie chez les miliciens. Vous avez la noblesse et la haute bourgeoisie dans certaines régions, des ouvriers et des classes moyennes dans d'autres. Des gens d'extrême droite et d'extrême gauche se sont également retrouvés dans la haine du système parlementaire. »

Pourquoi la liste est-elle déclassée maintenant ?

« Elle est sortie au moment du procès de Maurice Papon, en 1997. On s'est alors rendu compte que, parmi les gens qui accusaient Papon, certains figuraient dans le fichier... Il a donc été décidé de ne pas l'utiliser et de le mettre en veille. Jusqu'en décembre 2015, date à laquelle le gouvernement a décidé de rendre accessibles aux historiens les archives de la collaboration. Cette liste est donc désormais officielle et publique. »

En travaillant le sujet et en publiant ce livre, ne craignez-vous pas de réveiller le climat d'après-guerre, avec des familles de nouveau montrées du doigt ?

« Nous avons voulu écrire l'histoire du fichier sans faire de délation. Si nous avions publié intégralement les noms, il y aurait eu des suicides?! Donc, nous avons avancé de manière prudente, en citant tout de même pas mal de noms de gens qui ont réellement été condamnés pour collaboration. Ces noms de collaborateurs, dans chaque région, sont publics. Et leurs descendants connaissent leur histoire. Nous n'avons pas non plus puisé dans les noms des « suspects » et des « douteux » du fichier. La plupart n'ont d'ailleurs pas été jugés, bien qu'ayant réellement agi pour la collaboration. Mais il y a tout de même pas mal de noms surprenants qui apparaissent, comme celui d'un grand comédien... Dans le milieu du cinéma ou du théâtre, il fallait montrer patte blanche à l'occupant pour travailler. Sauf à partir aux États-Unis ou à s'engager comme Jean-Pierre Aumont, Jean Marais ou Jean Gabin. »

Vous écrivez que cette liste « entérine une forme d'épuration sauvage »...

« Cette période a permis tous les règlements de comptes. Elle a laissé s'exprimer toutes les jalousies sociales. Dans chaque département français, il y a eu en moyenne 200 personnes abattues pour des raisons de politique ou de jalousie, et non pour des faits de collaboration. J'établis aussi un parallèle entre ces femmes violées et humiliées par des FFI de la dernière heure, en 1945, et des hommes comme Bousquet et Papon, impliqués directement dans la déportation des juifs, qui sont ensuite devenus des notables de la IVe et de la Ve République. »

À travers les témoignages de jeunes collabos, on découvre des engagements qui ne semblent pas être le fruit d'errances de jeunesse...

« Nous avons les témoignages de Français qui s'engagent dans la Waffen SS en 44 alors qu'ils savent très bien que la guerre est perdue. Mais ils sont fascinés et préfèrent fuir le monde réel. Ils s'engagent dans une quête spirituelle et mystique, fondée sur la haine de la démocratie, avec une vision totalement manichéenne du monde. Ils assument totalement leur engagement, comme Drieu La Rochelle. »

La France n'a toujours pas fini de panser ses plaies ?

« Non. La collaboration reste un sujet tabou en France. Mais il faut avoir une vision panoramique des choses et si l'on additionne tous les forces de la Résistance, on arrive à un chiffre bien plus élevé que celui des collaborateurs. Ce qu'a toujours souligné quelqu'un comme Simone Veil. »

Ce qu'apporte la publication de cette liste aujourd'hui



Dominique Lormier

« Cela donne un très beau tableau historique et social de la France et cela nous permet de comprendre les motivations, extrêmement diverses, des gens qui ont collaboré », estime Dominique Lormier.

« La défaite de 1940 est un véritable traumatisme national car on assiste à l'effondrement de la grande puissance coloniale qu'était la France. Les pensées politiques dominantes, comme le radical-socialisme, sont laminées. On se tourne alors vers le vainqueur du moment, car beaucoup de Français sont persuadés que la guerre va être gagnée par l'Allemagne et qu'il faut s'entendre avec elle, quitte à trouver des boucs émissaires, à travers les juifs notamment », ajoute-t-il.

« C'est aussi la mise en lumière de la nature humaine. La collaboration n'est pas une spécificité française. Elle a été beaucoup plus forte en Belgique et en Hollande. Mais quand la France n'a pas sa dimension de grandeur et d'humanisme, elle retombe dans les vieux clivages et dans un climat social délétère », souligne l'historien.

(*) Les 100.000 collabos, éditions du Cherche Midi, 400 pages, 22 euros.

Entretien Philippe Minard (ALP)

lamontagne.fr

II) Avant la visite de Nicolas Hulot, quand la pollution privait les enfants de récréation dans la vallée de l'Arve

En décembre 2016, déjà, une vidéo dénonçait la situation de la vallée la plus polluée de France.

Sandra Lorenzo
Journaliste responsable de la rubrique C'est La Vie



La vidéo choc sur la pollution tournée dans une école de Haute-Savoie où les enfants sont privés de récréation

Au pied du Mont-Blanc, la vallée de l'Arve est la vallée la plus polluée de France en hiver. Face aux inquiétudes des familles et des associations environnementales, le ministre de l'environnement, Nicolas Hulot, a décidé de se rendre sur place ce vendredi 29 septembre. Il avait déjà manifesté sur place, il y a dix ans,

comme le rapporte Le Figaro. Il est cette fois-ci accompagné par la ministre de la santé, Agnès Buzyn, et des transports, Elisabeth Borne.

Au creux des montagnes, cette vallée avait battu tous les records nationaux en décembre 2016: trente-six jours de pic de pollution. Un triste score, qui impacte notamment les plus jeunes, comme dans l'école privée maternelle et primaire Saint-Joseph de la ville de Sallanches. A partir du début de ce mois-là, les écoliers ne pouvaient plus profiter de leur cour de récréation, à cause d'une pollution aux particules fines trop importante.

Alors, les 400 élèves de l'école ont réalisé un "mannequin challenge": ils ont été filmés le 13 décembre 2016 complètement immobiles (comme des mannequins) dans cette fameuse cour, tous munis d'un masque. Derrière cette vidéo glaçante, Vincent Hazout, le père d'un élève de grande section de cette école.

Lundi 5 décembre 2016, un médecin diagnostique à son fils un asthme chronique. Cette nouvelle le motive encore plus à agir contre la pollution de l'air. D'autant que cela fait écho à son passé à Paris: "Mes parents ont quitté la capitale et sa pollution à cause de l'asthme que j'avais développé", raconte Vincent Hazout, interrogé par Le HuffPost. Une telle pollution, cela semble encore plus inacceptable quand on habite la vallée du Mont Blanc".

Sallanches est située dans la vallée de l'Arve qui connaît plus qu'ailleurs en Rhône-Alpes de nombreux épisodes de pollution aux particules fines en hiver. Une particularité qui a même été étudiée par une équipe scientifique pendant l'hiver 2015. La vallée de l'Arve est considérée comme la vallée la plus polluée de l'Hexagone.

"Mon fils me parle tous les jours de la pollution", déplore encore Vincent Hazout. "Je ne sais pas comment font les maîtresses en ce moment. Les enfants sont surexcités, plusieurs médecins l'ont attesté." Les élèves sont soit confinés à l'intérieur de l'établissement ou peuvent avoir accès à la cour de récréation parfois à la seule condition qu'ils ne courent pas.

Et la pollution a d'autres conséquences bien plus graves sur la santé à long terme des enfants. À l'hôpital de Sallanches, selon des informations de France 2, 30% d'enfants en plus sont admis pendant les pics de pollution.

"Dans l'école, cette année, deux élèves ont déclaré un lymphome B. J'ai beaucoup fréquenté les centres anti cancer et les hôpitaux de la région dernièrement. Certains professionnels parlent même de notre vallée comme de la 'vallée de la mort'", affirme encore Vincent Hazout, qui a perdu six mois plus tôt sa femme et mère de son fils d'une leucémie. Elle était née et avait grandi dans cette région.

"Si rien ne change, si les pouvoirs locaux ne font pas plus, nous partirons", explique encore le père de famille, résigné et prêt à s'engager plus encore. En attendant, la vidéo tournée gracieusement dans cette école par la société de production PVS Company a été vue à ce jour plus de 204.000 fois.

III) Le peuple qui vote Mélenchon est-il le peuple?

Par La rédaction de Mediapart



Jean-Luc Mélenchon, le 23 septembre 2017, Place de la République, à Paris. Geoffrey Van Der Hasselt / AFP

L'un des grands résultats de la séquence électorale de 2017 est la montée en force sans précédent du populisme. Les candidats qui s'y référaient d'une manière ou d'une autre, dans des directions politiques différentes – de Jean-Luc Mélenchon à Philippe Poutou et de Marine Le Pen à Nicolas Dupont-Aignan ou François Asselineau – ont en effet réuni 46 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle.

Cette vague populiste repose sur des fondamentaux communs : réaffirmation de la souveraineté nationale, critique de l'Europe et de sa dérive capitaliste, rejet des élites politiques en place mais pas de toutes les élites (La France Insoumise défend ainsi vigoureusement les scientifiques), recherche d'une démocratie directe venant concurrencer ou amender la démocratie représentative. Au-delà de ce socle commun, les deux grandes composantes de la demande populiste, La France Insoumise (FI) et le Front national (FN), se séparent de manière radicale sur le terrain de l'immigration mais aussi sur celui de l'économie, le libéralisme de l'électorat FN étant bien plus prononcé surtout dans le sud de la France.

Dans le nouveau paysage politique né des élections de 2017, la question se pose de savoir quelle force politique sera réellement en mesure de s'opposer à l'avancée libérale portée par le projet d'Emmanuel Macron et d'En marche (LREM), et donc d'incarner l'axe central de l'opposition. La question se pose d'autant plus que Jean-Luc Mélenchon entend faire de la question du travail un argument politique de contestation générale de l'ordre social actuel et que Marine Le Pen a lancé la refondation du FN qui s'associe au départ de Florian Philippot, accusé par nombre de militants d'avoir trop fait pencher la balance à gauche.

L'un des enjeux d'avenir est de savoir si cette refondation est susceptible d'accueillir tous les souverainistes, alors que Jean-Luc Mélenchon entend bien de son côté récupérer les électeurs « fâchés mais pas fachos ».

Le peuple diplômé et le peuple sans diplôme

Le peuple auquel s'adressent Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen est-il le même ? Au-delà des incertitudes quant à l'usage du terme « peuple » pour désigner autant les catégories populaires que l'ensemble du peuple souverain – ce qui n'est évidemment pas la même chose –, on peut chercher à savoir en quoi le peuple de Jean-Luc Mélenchon se distingue

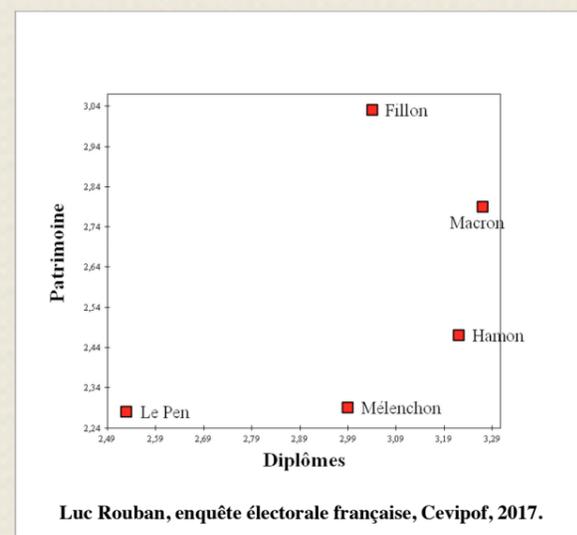
sociologiquement du peuple de Marine Le Pen.

Pour ce faire, on peut distribuer les électors de la présidentielle de 2017 sur deux axes. Le premier est celui du niveau de diplôme et le second celui du niveau de patrimoine (que l'on préfère à celui du niveau de revenu pour sa capacité discriminante plus forte sur le plan politique).

On utilise pour ce faire deux moyennes, l'une étant celle du niveau de diplôme codé de 1 à 6 (aucun diplôme ou CEP jusqu'au diplôme de grandes écoles). Sa moyenne dans l'échantillon total (14 748 enquêtés) de la vague 16 de l'enquête électorale française du Cevipof est de 2,97. L'autre indicateur est constitué par la moyenne d'un indice de patrimoine allant de 0 à 7 qui s'appuie sur l'accumulation de biens (résidence principale, secondaire, valeurs mobilières, etc.).

Comme on peut le voir sur le graphique 1 (ci-dessous), les électors de Jean-Luc Mélenchon et de Marine Le Pen se distinguent par leur faible niveau de patrimoine au regard des autres électors. Ils appartiennent, globalement, au même monde économique. Ils se séparent cependant clairement sur le niveau de diplôme, les électeurs de la FI étant en moyenne bien plus diplômés.

Graphique 1 : le positionnement des électors au premier tour de la présidentielle de 2017 par niveau de diplôme et de patrimoine.



Luc Rouban, enquête électorale française, Cevipof, 2017.

L'analyse détaillée des profils des divers électors montre, en effet, que 14 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon ont au moins le niveau Bac + 4 contre 5 % de ceux de Marine Le Pen. Symétriquement, 38 % des premiers ont un niveau BEPC – CAP contre 52 % des seconds pour une moyenne nationale de 41 %.

Cette différence se retrouve clairement dans la distribution des métiers par secteur puisque l'électorat de Jean-Luc Mélenchon est composé de 6 % d'enseignants de toutes catégories, alors qu'il n'y en a que 1,4 % dans celui de Marine Le Pen. Mais les différences professionnelles sont, dans l'ensemble, assez faibles. On compte ainsi 15 % d'ouvriers qualifiés et 3,5 % d'ouvriers spécialisés dans l'électorat de Jean-Luc Mélenchon contre, respectivement, 19 % et 7 % dans celui de Marine Le Pen.

En revanche, c'est au sein de chaque catégorie que les différences se marquent. C'est ainsi que les employés votant pour Jean-Luc Mélenchon – qu'ils soient du public ou du privé – ont fait des études supérieures à hauteur de 24 % contre 15 % de ceux qui ont voté pour Marine Le Pen. Pour les ouvriers qualifiés, il en va de même : 10 % de

ceux qui choisissent le candidat de FI ont fait des études supérieures contre 5 % de ceux qui votent pour la candidate du FN. Si l'on examine les cadres du privé, 52 % de ceux qui ont voté Jean-Luc Mélenchon ont au moins le niveau Bac + 4 contre 35 % de ceux qui ont voté Marine Le Pen.

Le peuple déclassé de Jean-Luc Mélenchon

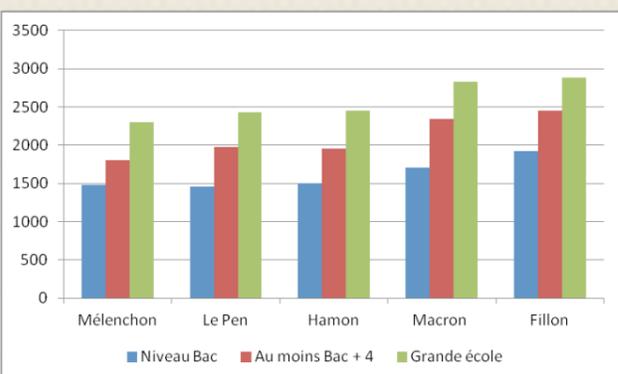
Le peuple qui vote pour Jean-Luc Mélenchon est donc un peuple diplômé et souvent déclassé, victime de la dévalorisation des diplômes.

La comparaison que l'on peut mener entre la situation objective des parents en fonction de leur occupation professionnelle et celle du foyer actuel de l'enquêté ne montre pas de grande différence entre l'électorat de Jean-Luc Mélenchon et celui de Marine Le Pen. La proportion d'enquêtés ayant une situation inférieure à celle de leurs parents est de 46 % dans le premier électorat (Mélenchon) contre 43 % dans le second (Le Pen), pour une moyenne nationale de 41,5 %. La différence se joue donc ailleurs.

Le fait que les électeurs de FI aient, en moyenne, plus de diplômes que les électeurs du FN a pour conséquence mécanique que le revenu fiscal mensuel net moyen des premiers (calculé selon les normes de l'Insee en prenant en compte les unités de consommation par foyer) est supérieur à celui des seconds (1 558 € contre 1 496 €). En revanche, ces moyennes cachent un mécanisme de déclassement qui apparaît dans le différentiel entre le niveau de revenu et le niveau de diplôme. Ce déclassement, qui touche en priorité l'électorat FI, ressort de la comparaison entre la moyenne du revenu fiscal et le niveau de diplôme.

Ce calcul est sans doute réducteur, car il faudrait encore prendre en considération les ressources sociales offertes par les familles, que l'enquête ne permet pas de connaître. Néanmoins, comme le montre le graphique 2 (ci-dessous), les mêmes niveaux de diplôme ne s'associent pas au même niveau de revenu. À niveau égal, les diplômés qui votent pour Jean-Luc Mélenchon vivent dans des foyers plus modestes que ceux qui votent pour Marine Le Pen, à l'exception de ceux qui n'ont pas dépassé le niveau du Bac (mais la différence est faible, 1 477 euros contre 1 462 euros). Pour un niveau donné de diplôme, le revenu fiscal grimpe sensiblement et régulièrement de l'électorat de Jean-Luc Mélenchon à celui de François Fillon.

Graphique 2 : revenu fiscal mensuel net moyen par niveau de diplôme et par électorat



Luc Rouban, enquête électorale française, Cevipof, 2017.

Que pense le peuple ?

Les électorats de FI et du FN se distinguent évidemment sur le terrain des valeurs économiques et sociétales. Dans la perspective sociale d'une « convergence des luttes » comme dans celle, plus politique, d'un rapprochement des classes populaires de FI plutôt que du FN, il

semble important de situer chaque électorat au regard des réponses données en moyenne par les enquêtés provenant des catégories modestes et populaires.

On a donc choisi ici de comparer les valeurs économiques et sociales des ouvriers qualifiés du privé (N = 1 411), des employés du privé (N = 2 536) et du public (N = 1 501) avec celles que déclinent les électeurs de Jean-Luc Mélenchon et de Marine Le Pen au premier tour de la présidentielle de 2017.

	Ouvriers du privé	Employés du privé	Employés du public	Électorat Mélenchon	Électorat Le Pen	Moyenne nationale
Il y a trop d'immigrés en France	62	61	57	30	92	54
Les enfants d'immigrés nés en France sont des Français comme les autres	49	54	56	77	28	58
Pour la justice sociale, il faut prendre aux riches pour donner aux pauvres	46	38	42	64	41	40
Les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment	41	41	39	20	50	36
Pour lutter contre la crise, il faut faire confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté	53	62	59	33	60	59

Source : Luc Rouban, enquête électorale française, Cevipof, 2017.

Luc Rouban, enquête électorale française, Cevipof, 2017.

Comme le montre le tableau 1, les possibilités d'un ralliement des catégories populaires qui ont pu voter pour Marine Le Pen à FI sont réduites. Les écarts entre les deux électorats dans le domaine des valeurs sociétales, mesurés ici par la question de l'immigration mais que l'on retrouve ailleurs sur le terrain de l'autorité, de la politique pénale ou de l'acceptation de l'homosexualité, sont considérables. Il en va de même sur le terrain économique. On peut également remarquer que le positionnement moyen des ouvriers et des employés sur le terrain sociétal, qui appelle évidemment des recherches complémentaires, est également éloigné des positions de Jean-Luc Mélenchon et de celles de Marine Le Pen. En revanche, le libéralisme économique des ouvriers et des employés est bien plus prononcé que celui du seul électorat FI.

L'étude des valeurs comme des profils sociaux des électorats de Jean-Luc-Mélenchon et de Marine Le Pen montre donc deux choses :

La première, c'est que le décalage entre l'offre et la demande politique, notamment des catégories populaires, n'a pas disparu et ne semble guère propice à une homogénéisation des populismes.

La seconde, c'est que si l'opposition entre les tenants de la société ouverte et les défenseurs de la souveraineté nationale est réelle, elle n'a pas fait disparaître le clivage gauche-droite, qui lui donne sa véritable portée.

THE CONVERSATION

IV) Comment Mélenchon compte diffuser sa "contre-société" en attendant l'effondrement du "système"

Par Étienne Girard

Depuis la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon et ses amis concentrent leur stratégie sur la guerre culturelle contre ce qu'ils nomment le "système". Parlement, médias, rue, médias mais aussi universités... Aucun secteur n'est délaissé dans cet activisme militant tous azimuts.



Difficile de passer à côté des Insoumis. Depuis la présidentielle, les amis de Jean-Luc Mélenchon sont partout et font un maximum de bruit. À l'Assemblée nationale, où leurs dix-sept députés multiplient les coups d'éclat. Dans la rue, où le mouvement se place en tête de la lutte contre les ordonnances réformant le code du travail. Dans les médias, avec l'impulsion donnée par la directrice de la communication du mouvement, Sophia Chikirou, à la création d'un canal sur Internet destiné à porter des idées alternatives. Lancé en janvier prochain, celui-ci s'appellera tout simplement... "Le Média". Et d'ici là, les cadres du parti écument sans relâche les plateaux pour porter la parole insoumise.

Et La France insoumise (LFI) ne se contente pas des terrains institutionnels et médiatiques, somme toute classiques pour des élus. Ce mois-ci, l'offensive va gagner les universités où elle espère bien peser pour la rentrée, histoire de ne pas laisser retomber la grogne étudiante générée par la baisse de cinq euros des APL, qui vient d'entrer en vigueur. "On réfléchit à organiser des meetings de députés dans les facs pour étendre la mobilisation", nous révèle ainsi Eric Coquerel, député de Seine-Saint-Denis.

Un activisme tous azimuts qui n'est que la partie émergée de la stratégie esquissée à petites touches par Jean-Luc Mélenchon. Au-delà encore des terrains de lutte, c'est dans toute la société qu'il compte étendre la toile de son mouvement. Car plutôt que de commencer à préparer dès aujourd'hui les prochaines élections, les mélenchonistes préfèrent se concentrer sur la remise en cause par l'intérieur du système. "D'habitude, entre deux élections présidentielles, les partis d'opposition se contentent de régler leurs batailles internes et de désigner leur candidat. Nous, on continue à militer, à travers une bataille politique, une bataille sociale, une bataille médiatique et une bataille générationnelle", énumère Thomas Guénolé, politologue ouvertement "insoumis".

"Faire de notre action un phénomène de masse"

Objectif : constituer peu à peu une "contre-société", modèle en action de ce que pourrait être l'alternative concrète au dogme libéral. "On ne peut pas espérer prendre le pouvoir si on n'est pas capable de démonter l'idéologie dominante et de proposer un projet alternatif", détaille Eric Coquerel. Récusant le terme "contre-société", qu'il juge pas assez constructif, le député confirme néanmoins vouloir "proposer une société alternative" en bousculant les habitudes politiques inculquées par ce que les mélenchonistes nomme

le "système". Et ce, à grande échelle : "On veut toucher des centaines de milliers de gens, faire de notre action un phénomène de masse".

Une stratégie a déjà été éprouvée par la gauche, en France par le Parti communiste de l'après-seconde guerre mondiale. Afin de crédibiliser son projet de renversement de l'ordre libéral, le parti de Maurice Thorez avait ainsi initié la création d'une galaxie d'organisations parallèles, censées montrer qu'un "autre monde est possible" : journaux, syndicats, colonies de vacances, fédérations sportives... Suivant le même schéma, les Insoumis ne veulent aujourd'hui laisser aucun espace vacant. Cela a commencé de manière anecdotique cet été, avec la création par des militants d'un groupe de rencontres amoureuses entre mélenchonistes - "Insoumeetic" -, qui participe au développement d'une socialisation interne au mouvement.

Eduquer "les gens", la clef de la contre-société

A l'extérieur du parti, la clef de ce système se situe sur le plan d'une éducation populaire alternative. Ces deux derniers étés, la France insoumise a par exemple sillonné les villes de provinces avec une "caravane des droits", vouée non pas à faire de la propagande directe pour ses candidats mais à initier les citoyens à leurs droits. Dans la même veine, Jean-Luc Mélenchon a acheté en août une grande surface à Marseille - tout un étage d'un immeuble de 2.000 mètres carrés - qui doit dépasser le rôle habituel d'une permanence de parlementaire. Le néo-député ambitionne en effet d'en faire un lieu de formations et de conférences citoyennes. Ouvert sur le plus grand nombre pour, toujours, diffuser chez "les gens" une vision alternative du monde.

Selon l'historien du communisme Roger Martelli, cette stratégie de la "contre-société" peut s'avérer très efficace mais aussi piègeuse : "Il y a incontestablement des ressemblances entre la démarche de Jean-Luc Mélenchon et celle du PCF pendant la guerre froide. La multiplication des initiatives voués à nourrir un dynamisme militant en est une. Par ce fourmillement d'actions, on soude un peuple militant. C'est très fort. En même temps, le risque est celui de tomber dans une démarche identitaire, du type 'ceux qui ne sont pas avec moi sont contre moi'. Or, l'histoire montre que l'union de la gauche est nécessaire pour gagner". L'historien rappelle en particulier le sectarisme du PCF, qui raillait la SFIO comme le "parti américain" dans les années 1950, rendant par là impossible toute alliance nationale.

L'universitaire explique cette démarche par la conviction ancrée chez le leader du mouvement que le régime d'Emmanuel Macron peut céder à n'importe quel moment : "Jean-Luc Mélenchon pense que les phénomènes historiques ont des évolutions imprévisibles. Rien n'est prédéterminé. Tout est possible, et notamment l'effondrement du capitalisme à un moment inattendu. Pour provoquer cela, il faut continuer à militer, sans attendre les élections". A l'appui de cette démonstration, Thomas Guénolé cite A la conquête du chaos, un ouvrage publié par Jean-Luc Mélenchon en 1991. Dans l'essai, le député se fonde sur la "théorie du chaos" en sciences physiques, qui postule que les phénomènes physiques évoluent le plus souvent de manière imprévisible, donc chaotique, pour en tirer cette idée d'un militantisme total. D'où l'idée, martelée sans cesse, qu'une dissolution de l'Assemblée nationale est possible et ce, à tout moment. L'idée étant aussi qu'à ce moment-là, la société puisse se tourner vers le contre-modèle dont il aura entretemps posé les jalons. Avec un côté méthode

Coué : en 2014, Jean-Luc Mélenchon défendait déjà cette thèse d'une dissolution imminente.



V) Assurance chômage : quelles sont les nouvelles règles applicables ?

Par Jean-Christophe Chanut

Depuis le 1er octobre, les cotisations chômage des entreprises ont augmenté de 0,05 point, passant à 4,05% du salaire brut. A compter du 1er novembre, le régime d'indemnisation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans est modifié avec la fin de la durée maximale de 36 mois pour tous.



A compter du 1er novembre, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne percevront plus l'indemnisation pendant une durée maximale de 36 mois. Désormais, il faudra avoir 55 ans pour bénéficier de cette garantie. (Crédits : Pole emploi/Flickr/CC)



Jean-Christophe Chanut@jcchanut

Avant même le grand big bang attendu sur l'assurance chômage qui va intervenir en 2018, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, les règles régissant l'indemnisation des demandeurs d'emploi évoluent dès cet automne.

C'est la conséquence de la nouvelle convention d'assurance chômage conclue le 14 avril 2017 entre les partenaires sociaux, gestionnaires de l'Unedic, l'organisme paritaire qui gère l'indemnisation du chômage. De fait, les organisations patronales et syndicales s'étaient - difficilement - entendues pour faire évoluer les règles, concernant notamment les taux de cotisations et les droits à indemnisation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans afin de ne plus laisser dériver les finances de l'Unedic qui accusent chaque année un trou d'environ 4 milliards d'euros.

Augmentation provisoire de la cotisation des employeurs

Certaines de ces règles, celles relatives aux cotisations, sont applicables depuis le 1er octobre. D'autres, comme celles ayant trait aux chômeurs

âgés, entreront en vigueur le 1er novembre. Sachant qu'une grande partie de ces nouveautés risquent encore une fois d'être chamboulées en 2018 quand gouvernement et organisations patronales et syndicales auront bouclé le grand chantier de l'assurance chômage que l'Exécutif veut rendre plus universelle en l'ouvrant aux indépendants et, sous certaines conditions, aux salariés démissionnaires. Ce qui va changer la nature même du régime.

Ainsi, depuis le 1er octobre, les cotisations patronales d'assurance chômage ont augmenté de 0,05 point, passant de 4% à 4,05%. Cette augmentation est prévue pour une durée maximale de 36 mois aux termes de la convention. Elle peut être remise en cause chaque année en cas d'amélioration de l'état des finances du régime. Une hausse censée rapporter 270 millions par an, selon les calculs de l'Unedic. En compensation de ce relèvement, depuis juillet, une baisse de même niveau a été appliquée pour la cotisation à l'Association pour la garantie des salaires (AGS), un organisme purement patronal qui assure notamment le paiement des salaires (dans une certaine limite) de salariés d'entreprises déclarées en faillite.

Les cotisations salariales à l'assurance chômage demeurent, elles, pour l'instant, fixées à 2,4%, mais pas pour longtemps. En effet, afin de « redonner du pouvoir d'achat », durant sa campagne électorale, Emmanuel Macron avait promis de supprimer en 2018 les cotisations salariales d'assurance chômage et maladie au 1er janvier 2018, en compensation, la CSG sera augmentée de 1,7 point. Mais, obligé de tenir compte de la réalité des finances publiques, le gouvernement, finalement, a décidé d'étaler dans le temps cette promesse qui se déroulera en deux étapes. Dès le 1er janvier, les deux cotisations sociales salariales baisseront de 2,2 points, puis une nouvelle fois de 0,95 point le 1er octobre 2018.

Fin des mesures de « surtaxation »

Par ailleurs, d'autres mesures sont entrées en vigueur le 1er octobre. Elles concernent les « surcotisations » à l'assurance chômage que les employeurs devaient versées au régime depuis 2013, lorsqu'ils avaient recours à certains contrats précaires. Ainsi, la majoration de cotisation due au titre d'un CDD d'une durée inférieure à trois mois (qui variait de 1,5 à 3 points en fonction de la durée du contrat), conclu pour accroissement temporaire d'activité, est supprimée pour les rémunérations versées à compter du 1er octobre. Est également supprimée l'exonération de cotisation en cas d'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

En revanche, la surcotisation sur les « CDD d'usage » est maintenue pendant 18 mois (31 mars 2019).

Fin des trois ans d'indemnisation à compter de 50 ans... Il faudra avoir 55 ans

Les règles régissant l'indemnisation chômage des demandeurs d'emploi de 50 ans seront, elles, applicables à compter du 1er novembre prochain. Jusqu'ici, ces demandeurs d'emploi pouvaient bénéficier d'une indemnisation durant un maximum de 36 mois (au lieu de 24 mois maximum dans le régime général), s'ils avaient la durée de cotisation nécessaire. A compter du mois prochain, la « barre » des 50 ans est supprimée, et l'allongement de la durée d'indemnisation variera en fonction de l'âge, à compter de 53 ans. Concrètement, pour les demandeurs d'emploi âgés de moins de 53 ans, la durée d'indemnisation

maximale sera celle de droit commun, c'est-à-dire deux ans (730 jours). Pour ceux âgés de 53 et 54 ans, la durée maximale sera de 2 ans et demi (913 jours). Enfin, à compter de 55 ans, cette durée sera fixée à trois ans (1.095 jours).

Dans un autre domaine, toujours à compter du 1er novembre, les règles concernant le calcul de l'indemnisation des personnes ayant occupé successivement des contrats très courts (moins d'une semaine) seront revues.

Toutes ces modifications sont donc provisoires. Le gouvernement compte en effet ouvrir le chantier de l'assurance chômage en 2018, avec l'espoir que les nouvelles règles soient applicables à compter du 1er janvier 2019.



VI) CSG, c'est confirmé elle passera à 8,3% pour les retraités et 9,2% pour les salariés



Les retraités qui perçoivent 1 200 euros nets par mois de retraite paieront 245 euros en plus de CSG par an, ce sera 306 euros de CSG en plus par an pour ceux qui touchent 1 500 euros, 346 euros pour ceux qui perçoivent 1 700 euros et 408 euros pour ceux qui approuvent à 2 000 euros nets par mois. Seuls les retraités inférieures à 1 200 euros par mois ne seraient pas touchés par la hausse de 1,7% de la CSG.

CGT Retraités

La CSG augmentera bien de 1,7% pour les actifs et les retraités le 1er janvier 2018... les petites retraites et les allocations de chômage épargnées. Ce qui en est aujourd'hui et ce qui va changer.

Qu'est-il prévu ?

Le budget 2018 prévu par la prochaine loi de financement de la sécurité sociale acte le transfert des cotisations sociales vers la CSG (Contribution sociale généralisée). Ainsi, pour compenser la suppression en plusieurs étapes des cotisations salariales « maladie » et « chômage », le taux de CSG sera augmenté de 1,7% pour tout le monde (actifs, retraités, fonctionnaires). On peut prendre connaissance de cette mesure pages 15 à 17 du projet de loi de financement de la sécurité sociale

Les retraités qui ont manifesté jeudi 28 septembre 2017 à l'appel de leur intersyndicale s'estiment "maltraités" dans ce deal compte-rendu à télécharger

Leur retraite, gelée depuis 2 ans, n'a été revalorisée que de 0,8% ce 1er octobre 2017 - circulaire CNAV du 26 septembre 2017

Voici donc ce qui en est aujourd'hui et ce qui en sera au 1er janvier 2018.

Quelle CSG pour les salariés ?

Le taux de la CSG sur les revenus d'activité est actuellement de 7,5% dont 5,1% déductibles des impôts. Si la loi de finances pour 2018 confirme la hausse de 1,7%, la CSG passera à 9,2% dès le 1er janvier 2018.

En contrepartie les salariés devraient bénéficier progressivement - le 1er janvier puis en septembre/octobre 2018 de la suppression des cotisations sociales (part salariale) « maladie » dont le taux est de 0,75% et « chômage » dont le taux est de 2,40%. Ca reste à officialiser par les lois de finances 2018 et de financement de la sécurité sociale cet automne.

Ca augmenterait le salaire de 252 euros nets par an pour un salarié payé au SMIC... qui se traduirait par une hausse d'autant du revenu net imposable et les conséquences sur les diverses prestations ou exonérations dont peuvent bénéficier certains salariés.

Par contre les fonctionnaires seront touchés par la hausse de la CSG de 1,7% mais ne bénéficieront pas de la suppression des cotisations « maladie » et « chômage ». Des discussions sont prévues pour compenser cette hausse comme l'indique le communiqué au début de cet article.

Même topo pour les auto-entrepreneurs et indépendants dont le taux de CSG est de 7,5% et passera à 9,2%.

Question : la CSG sur les revenus du capital et des jeux qui est de 8,2% est-elle concernée par cette hausse ? Le communiqué ci-dessus ne le dit pas mais le Premier ministre répond oui à cette question Dépêche AFP du 24 août 2017

Quelle CSG pour les retraités ?

Le taux de la CSG sur les retraites est actuellement de 6,6% dont 4,2% déductibles des impôts. Son augmentation de 1,7% fera passer la CSG à 8,3% dès le 1er janvier 2018.

Ca se traduira par une baisse des retraites puisque la hausse de la CSG ne sera pas compensée, pour les retraités, par la suppression des cotisations sociales « maladie » et « chômage ». Cette mesure avait été contestée par l'intersyndicale des retraités dans une lettre à Emmanuel Macron

Elle ne sera pas compensée non plus par la revalorisation de 0,8% des retraites au 1er octobre - circulaire CNAV du 26 septembre 2017

Il s'agit de tous les retraités qui déclarent un revenu net imposable supérieur à 14 375 euros.

Notons au passage que les retraités imposés à la CSG au taux plein comme au taux réduit paient en plus la CASA-contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie depuis le 1er avril 2013 au taux de 0,30%. Cette CASA normalement destinée au financement de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) comme

comme c'est déjà le cas d'une partie de la CSG (!) servirait à d'autres fins selon l'UNA-Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile qui dénonce le détournement-des-financements-dédiés-aux-personnes-âgées-et-en-situation-de-handicap

Et pour les petits retraités ?

Les retraités dont le revenu fiscal de référence (net imposable) 2015 (année n - 2) ne dépasse pas 14 375 € pour une part de quotient familial + 3 838 € par demi-part supplémentaire sont assujettis à la CSG au taux réduit (3,8%).

Ils ne seraient pas concernés par la hausse du taux de la CSG de 1,7%. Mais ils restent redevables de la CASA à taux plein et de la CRDS. De plus rien n'est prévu pour améliorer leur retraite - lire La lettre à Emmanuel Macron de l'Intersyndicale des retraités ci-dessus.

Bien entendu, les retraités actuellement exonérés de la CSG resteront exonérés de la CSG. Il s'agit des retraités dont le revenu fiscal de référence (net imposable) 2015 (année n - 2) ne dépasse pas 10 996 € pour une part de quotient familial + 2 936 € par demi-part supplémentaire.

Précisons qu'avant 2015, le droit au taux réduit ou à l'exonération de la CSG dépendait du montant de l'impôt payé et non du revenu net imposable comme c'est aujourd'hui le cas.

Pour comprendre votre taux de prélèvement, exemple à l'appui cliquez sur le site de l'assurance-retraite/Prelevements-sociaux

Sont également exonérés de ces trois contributions sociales les retraités qui perçoivent l'ASPA (ex minimum vieillesse) ou l'allocation de solidarité invalidité ASI ou la retraite du combattant, la retraite mutualiste ou encore une pension militaire d'invalidité ou de victimes civiles de guerre.

Quelle CSG pour les indemnités de départ à la retraite ?

Trois possibilités :

- départ à la retraite à l'initiative de l'employeur = exonération de la CSG et de la CRDS pour la part de l'indemnité exonérée de cotisations sociales (2 fois le plafond annuel de la sécurité sociale) dans la limite du montant légal ou conventionnel de mise à la retraite ;

- départ volontaire à la retraite dans le cadre d'un plan social = comme ci-dessus ;

- départ volontaire à la retraite hors plan social = les indemnités sont soumises à la CSG au taux de 7,5% (9,2% en 2018 si la hausse prévue leur est appliquée) et à la CRDS au taux de 0,5% dès le premier euro.

Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas assujetties à la CASA.

Quelle CSG pour les demandeurs d'emploi ?

Les indemnités des demandeurs d'emploi, passibles de la CSG au taux de 6,20% dont 3,8% déductibles ainsi que les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) ne sont concernées ni par la hausse de 1,7% de la CSG ni par la baisse des cotisations salariales « maladie » et « chômage ».

Ca reste à confirmer par la loi des finances pour 2018.

Quid de la part déductible de la CSG ?

Rien n'est prévu ! Ce qui signifie que le surplus d'impôt risque de minorer le gain de pouvoir d'achat des salariés suite à la suppression des cotisations sociales « maladie » et « chômage » ET d'aggraver la baisse de pouvoir d'achat des retraités soumis à la CSG au taux plein... sauf si la CSG devient totalement déductible des impôts.

La loi des finances pour 2018 en dira-t-elle plus ?

Comment a évolué la CSG ?

La CSG s'applique depuis 1991! C'est une idée du gouvernement Rocard destinée à combler le trou de la sécu.

Depuis elle est toujours affectée à la branche maladie de la sécurité sociale et sert également à financer :

- les prestations familiales pour compenser la suppression des cotisations sociales « familles »,
- le FSV (fonds de solidarité vieillesse) pourvoyeur de l'ASPA - allocation de solidarité aux personnes âgées ex-minimum vieillesse sans oublier qu'il est aussi alimenté par la Journée-de-solidarité qui consiste à travailler gratos ce jour là,
- la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pourvoyeur des prestations liées à la dépendance dont l'APA. Ce qui fait doublon avec la CASA !

Cela s'est traduit par une hausse du taux de la CSG qui a évolué ainsi :

- 1,1% en 1991 (gouvernement Rocard)
- 2,4% en 1993 (gouvernement Balladur)
- 3,4% en 1997 (gouvernement Juppé) + 0,50% de CRDS
- 7,5% en 1998 (gouvernement Jospin) + 0,30% de CASA en 2013 (gouvernement Ayrault).

Le projet de se servir de la CSG pour réduire les cotisations salariales n'est donc pas une idée neuve.

En fait, il s'agit ni plus ni moins d'un impôt qui rapporte plus que l'impôt sur le revenu (IR), soit 93,8 milliards d'euros en 2016. La nouvelle hausse programmée de la CSG ajouterait 22 milliards de plus.

A Suivre...
La Presse en Revue